

ANNEXE AU CONTRAT DE SEJOUR

TARIFS 2020

1. TARIF DES PRESTATIONS

Les tarifs appliqués sont fixés annuellement par le Conseil Départemental 13.

Dans l'attente de l'arrêté de tarification 2020, l'établissement continue d'appliquer les tarifs 2019.

- ❖ **Le tarif Hébergement** recouvre l'intégralité des prestations suivantes :
 - Accueil Hôtelier
 - Restauration
 - Blanchissage
 - Animation
 - Administration générale

- ❖ **Le tarif Dépendance** recouvre l'intégralité des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.

L'établissement étant en dotation globale, les résidents dont le domicile de secours est dans les Bouches du Rhône, sont facturés selon le GIR 5/6. Pour les résidents ayant un domicile de secours hors Département 13, le tarif Dépendance est facturé en fonction du GIR.

✚ USLD

	Tarif Hébergement	Tarif Dépendance
GIR 1 / 2	72,00 €	20,25 €
GIR 3 / 4	72,00 €	12,85 €
GIR 5 / 6	72,00 €	5,45 €
Moins de 60 ans	72,00 €	19,50 €

✚ EHPAD

	Tarif Hébergement	Tarif Dépendance
GIR 1 / 2	71,65 €	19,56 €
GIR 3 / 4	71,65 €	12,41 €
GIR 5 / 6	71,65 €	5,27 €
Moins de 60 ans	71,65 €	14,81 €

2. TARIF DES PRESTATIONS ANNEXES EN EHPAD ET USLD

Repas accompagnants	12,50 € TTC
Téléphone (forfait à renouveler)	8 € TTC

Marseille le 2/01/2020

Pour la Directrice,

Le Responsable des affaires financières, du Département des usagers et de la Tutelle

Philippe DUPONT

→ consultez notre
SITE INTERNET
www.cgd13.fr